

## Conseil Municipal ordinaire du 2 juillet 2024

**Présents :** BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, D'AVERSA, FONT F, COTTANCIN B, VIALARD JL

**Excusés avec pouvoirs :** LA MELA P (pouvoir à BARRIER JA) ALMERTO A (pouvoir à CHOMIENNE B) MARAS L (pouvoir à BACHER M), BONNARD R (pouvoir à CHARRE Y)

**Absents :**

**Secrétaire de Séance :** BACHER M

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Arrêt des procès-verbaux des séances du 6 juin 2024**

Le Procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 est arrêté et signé par M. le Maire et la secrétaire

#### **1. Fonctionnement Centre de loisirs petites vacances**

Après 2 années d'ouverture du centre de loisirs sur les 2 semaines des petites vacances, il est temps de faire un bilan sur les fréquentations, le coût et de prendre une décision sur le maintien ou pas de ce fonctionnement. La commission enfance s'est réunie le lundi 24 juin 2024, Mr Carcélès informe le conseil municipal que la commission souhaite maintenir l'ouverture sur 2 semaines mais que cette proposition doit être validée par le conseil municipal.

Mr le Maire informe le conseil Municipal sur la demande de temps partiel à 80% de la directrice ce qui correspond aux vacances. Il va donc falloir recruter une directrice sur l'année complète.

Malgré les baisses d'effectifs essentiellement par le fait qu'il y ait moins d'enfants des communes voisines, le coût et les difficultés à recruter, Mr le Maire précise qu'il ne souhaite pas priver la population de ce mode de garde.

Le conseil municipal à l'unanimité maintient l'ouverture du centre de loisirs durant les 2 semaines de petites vacances

#### **2. Tarif : centre de loisirs et camps 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs étudiés par la commission enfance comme ci-dessous

Tarifs centre de loisirs vacances hors séjours extérieurs						
QF	Farnayrots			Hors Farnay		
	7h30>9h ou 17h>18h *	Journée de 9h à 17h	Journée de 9h à 17h avec repas	Accueil 7h30h>9h ou 17h>18h	Journée de 9h à 17h	Journée de 9h à 17h avec repas
Jusqu'à 500	0,43 € > 0,44 €	10,50 > 10,71 €	14,77 > 15,07 €	0,52 > 0,53 €	11,75 > 11,99 €	16,02 > 16,35 €
de 501 à 600	0,49 € > 0,50 €	11,18 > 11,41 €	15,45 > 15,77 €	0,56 > 0,57 €	12,52 > 12,78 €	16,79 > 17,13 €
de 601 à 800	0,52 € > 0,53 €	12,09 > 12,34 €	16,36 > 16,69 €	0,60 > 0,61 €	13,54 > 13,82 €	17,81 > 18,17 €
de 801 à 1000	0,56 € > 0,57 €	13,00 > 13,27 €	17,27 > 17,62 €	0,65 > 0,66 €	14,55 > 14,85 €	18,82 > 19,20 €
Plus de 1000	0,60 € > 0,61 €	13,95 > 14,23 €	18,22 > 18,59 €	0,68 > 0,69 €	15,65 > 15,97 €	19,92 > 20,33 €

Ø \*Pour l'accueil du matin et du soir, les tarifs sont à la ½ heure toute ½ heure entamée est due.

Ø En cas d'inscription en demie journée le tarif journée sera divisé par 2

Ces tarifs ne sont pas valables pour les séjours extérieurs style camps un tarif spécifique sera fixé  
fixé suivant la durée, les activités, le lieu, la distance etc...

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus. Ils sont applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024

#### **3. Tarifs : accueil périscolaire, cantine**

Monsieur le Maire présente les tarifs étudiés par la commission enfance

Tarifs Periscolaire 2024/2025			

QF	Tarif Horaire hors pause méridienne		Tarif horaire Majoré hors pause méridienne	
	sept-23	sept-24	sept-23	sept-24
Jusqu'à 500	0,94 €	0,96 €	1,06 €	1,08 €
de 501 à 600	1,00 €	1,02 €	1,14 €	1,16 €
de 601 à 800	1,06 €	1,08 €	1,22 €	1,24 €
de 801 à 1000	1,14 €	1,16 €	1,32 €	1,35 €
Plus de 1000	1,22 €	1,24 €	1,40 €	1,43 €

Rappel des tarifs de la pause méridienne modifiés en janvier 2024

Nouveaux tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 .	Pause méridienne		
	Sans majoration	1 <sup>er</sup> Majoration *	2 <sup>ie</sup> majoration **
Q F			
Jusqu'à 500	3,41 €	5,14 €	6,64 €
de 501 à 600	3,63 €	5,47 €	7,06 €
de 601 à 800	4,24 €	5,82 €	7,51 €
de 801 à 1000	4,52 €	6,19 €	7,99 €
Plus de 1000	4,81 €	6,59 €	8,59 €

\* majoration appliquée en cas de 1<sup>ere</sup> inscription hors délai

\*\* majoration appliquée en cas de non respect du délai

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 en maintenant les tarifs de la pause méridienne vu qu'il y a déjà une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2024

#### 4. Création de poste adjoint technique territorial – approbation du tableau des effectifs

Ce point doit être ajourné car nous n'avons pas reçu l'avis du centre de gestion. Il est donc proposé à l'agent technique de prolonger son CDD et lui proposer une stagiairisation à compter du 1<sup>er</sup> octobre date à laquelle le comité technique paritaire aura statué puisqu'il se réunit le 19 septembre 2024. Il faudra cependant que le conseil municipal se réunisse pour créer le poste.

#### 5. Création de poste : adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe – suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe : approbation du tableau des effectifs

Dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'approuver le nouveau tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### 6. Création de poste : Agent spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles- suppression du poste d'Agent spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles – approbation du tableau des effectifs

Dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté, il est nécessaire de créer un poste d'Agent Spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (ASEM) et d'approuver le nouveau tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (ASEM)

#### 7. Marché de service : confection et fourniture de repas sur site avec mise à disposition d'un chef cuisinier et en option d'un agent de service et d'entretien : avenant N°2

Le marché de confection et fourniture de repas avec l'entreprise NEWREST arrive à son terme en août 2024. L'étude sur le fonctionnement du service en fin de marché n'étant pas aboutie, il est nécessaire de prolonger le marché jusqu'au 31/12/2024 dans un premier temps.

Plusieurs pistes sont en cours, St Paul en Jarez, Rive de Gier...

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant N°2 qui prolonge le marché jusqu'au 31/12/2024

#### **8. Subvention exceptionnelle : FARO**

Comme chaque année les FARO prennent en charge le nettoyage des chemins de randonnées. Afin de les dédommager des frais engendrés, Mr le Maire propose de leur verser une subvention d'un montant de 210.23 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de verser au FARO une subvention de 210.23 €

#### **9. Subvention exceptionnelle : ACCA de Farnay**

La société de chasse de Farnay a acheté de cage de piégeage et font un suivi du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024 afin d'endiguer l'invasion de fouines entre autres sur les bâtiments communaux. Pour cela, Mr le Maire propose de leur verser une subvention de 500 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ; le versement à l'ACCA de Farnay d'un montant de 500 €

#### **10. Questions diverses**

Mr le Maire en présence des élus procède au tirage au sort de jurés d'assises pour l'année 2024.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur le fonctionnement sur service technique durant la période estivale

Mr le Maire fait un point sur la mise à disposition des composteurs : 69 foyers sont déjà équipés, possibilité de s'inscrire jusqu'au 23/09/2024 avec une distribution en janvier 2025, pour les autres la dotation se fera plus tard dans l'année 2025

Quant au composteur collectif, la municipalité s'accorde un temps de réflexion car ça va engendrer une charge supplémentaire pour le service technique

Une réunion publique au sujet des problèmes de stationnement dans le Bourg va être programmée. Le sujet sur composteur collectif sera également abordé

Confirmation de la fermeture d'une classe maternelle pour la rentrée de septembre 2024. Les grandes sections seront avec les CP

Présence des scouts du 10 juillet au 21 juillet 2024

**FIN DE LA SEANCE :**

**PROCHAINS CM :**

Le Maire  
Jean-Alain BARRIER

L(a)(e) secrétaire



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.

